

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juillet à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Eric MOULIER (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Christophe MORANGE (Madic), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil) à Philippe DELCHET (La Monselie), Céline BOSSARD (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 19 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 12 juillet 2024

20240718003DE

ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE L'IMMEUBLE SITUE RUE SAINT ROCH A SAIGNES

Monsieur le Président rappelle que Sumène Artense communauté loue à Madame et Monsieur GOUTILLE Hervé, l'appartement du premier étage du bâtiment situé rue Saint Roch à Saignes.

Il indique qu'il y a lieu de réviser le bail à compter du 1^{er} octobre 2024 et propose un avenant n°14 pour fixer le nouveau loyer établi suivant les indices de référence des loyers et application de la réglementation en vigueur sous la forme suivante :

- Indice connu 1^{er} trimestre 2021 : 130,69
- Indice connu 1^{er} trimestre 2024 : 143,46

Le loyer à compter du 1^{er} octobre 2024 s'élèvera à : $3581,49 \text{ €} \times (143,46 / 130,69) = 3931,44 \text{ €}$ par an, soit 982,86 € par trimestre.

Il s'agit pour le Conseil de :

- Voter l'avenant n°14 au bail du 05 mars 1982,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR:

- Voter l'avenant n°14 au bail du 05 mars 1982,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 18 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire **23 JUIL. 2024**

Transmise à la Préfecture le

Affichée ou notifiée le **23 JUIL. 2024**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

015-241501055-20240718003BDE-DE

A G E D I